

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 75

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD2d - Marseille - Création d'un giratoire au carrefour avec le Boulevard de la
Barasse - Convention de financement par fonds de concours

**DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Marseille
0413312219**

PRESENTATION

La Métropole Aix-Marseille-Provence mène depuis le mois d'octobre 2016 l'aménagement d'un giratoire à 3 branches au carrefour formé par la RD2d et le boulevard de la Barasse à Marseille 13011.

Ces travaux nécessaires à la sécurité des usagers et au fonctionnement du carrefour ont débuté le 28 octobre 2016 et sont terminés en ce qui concerne la 1^{ère} phase.

Le bon de commande de MAMP a été signé le 9 septembre 2016.

Les services du Département et MAMP ont travaillé de concert sur ce projet mais les difficultés de mise en place de MAMP en début d'année 2016 n'ont permis de boucler le dossier qu'en fin d'année. Il était prévu un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec versement d'un fonds de concours mais la délibération ad hoc n'a pas pu être établie à temps pour être enrôlée à la dernière CP de 2016. Il est donc proposé pour ne pas pénaliser la métropole, de leur verser en 2017 le fonds de concours qui aurait été dû, selon les règles habituelles, en 2016.

Cette portion de route a été transférée par le Département à la Métropole Aix-Marseille-Provence au 1er janvier 2017, dans le cadre de l'application des lois MAPTAM et NOTRe. La convention annexée au présent rapport a pour objet d'acter la participation financière par fonds de concours du Département pour l'opération réalisée par la Métropole.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de financement par fonds de concours du Département pour la réalisation par la Métropole Aix-Marseille Provence des travaux de création d'un giratoire au carrefour formé par la RD2d et le boulevard de la Barasse (Marseille 11^{ème}) dont le projet est joint au rapport.

La dépense à hauteur de 93.500 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL